

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

A une séance ordinaire tenue le 21 janvier 2013 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Madame la conseillère	Lucie Régimbald Bélanger
Messieurs les conseillers	Gilles Léonard Normand Leroux Claude Rodrigue

formant quorum;

EST ABSENTE :

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
-----------------------	--------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 01-01-2013
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période de question du public (L.C.V. 322)
- 3- Approbation des procès-verbaux des assemblées du 17 décembre 2012 et extraordinaire du budget 2013
- 4- Règlements
 - 4.1- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-L-11-2012)
 - 4.2- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-M-11-2012)

- 4.3- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-J-10-2012)
- 4.4- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-K-10-2012)
- 4.5- Adoption amendement au règlement concernant les systèmes d'alarmes à la demande de la MRC (SQ-02A-2012)
- 4.6- Adoption amendement au règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques dans la municipalité à la demande de la MRC (SQ-05A-2012)
- 4.7- Avis de motion amendement au règlement de zonage (222-N-01-2013)
- 4.8- Adoption projet d'amendement au règlement de zonage (222-N-01-2013)
- 4.9- Avis de motion : Amendement au règlement sur le stationnement et la circulation pour interdire le stationnement côté sud de la rue Donat angle de la Gare et l'ajout d'arrêt angle Robert et Saint-Gérard
- 4.10- Avis de motion amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-O-01-2013)
- 4.11- Adoption projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-O-01-2013)
- 5- Soumissions
 - 5.1- Résultat des soumissions : jeu pour le skate park
 - 5.2- Résultat des soumissions : Tracteur châssis articulé
 - 5.3- Résultat des soumissions : services professionnels d'expertise pour l'analyse des murs du réservoir d'eau potable en béton au Mont-Habitant
- 6- Administration et Finances
 - 6.1- Certificat du directeur général présentant la liste des chèques à émettre
- 7- Sécurité publique
- 8- Travaux publics et génie
 - 8.1- Demandes à Hydro-Québec pour l'installation de lampadaires
 - 8.2- Demande Ministère des Transports du Québec pour une diminution de vitesse sur la route 364 (Chemin Jean-Adam) face au futur poste de la sûreté du Québec
 - 8.3- Demande Ministère des Transports du Québec pour la réfection du pont/barrage du chemin des Skieurs au Mont-Habitant
 - 8.4- Acquisition d'une membrane à même le surplus pour le site d'entreposage voisin de l'écocentre

9- Environnement -

10- Urbanisme

10.1- 26, avenue Lafleur Sud : Démolition et nouvelle construction, plan numéro 2013-001

10.2- 1 000, chemin Avila : « Carré Avila » Stationnement, plan numéro 2013-002

10.3- 54, chemin de l'Étoile : Construction en pente, plan numéro 2013-003

10.4- 68, avenue de la Gare : « La Capitale » Enseigne à plat, plan numéro 2013-004

10.5- 130, chemin du Lac-Millette : « IGA Extra » Structure communautaire, plan numéro 2013-005

10.6- 36, avenue Filion : « Lucie Béliveau, notaire » Enseigne communautaire, plan numéro 2013-007

10.7- Lotissement Chemin du Lac-Millette : Lot 1288, plan numéro 2013-008

10.8- Dérogation mineure accord de principe 777, rue Principale : « Auberge sous l'Édredon » Plan numéro 2013-009

10.9- Dérogation mineure: 29, avenue Alary : Plan numéro 2012-211 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*

10.10- Dérogation mineure 26, avenue Lafleur Sud : Plan numéro 2012-212 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*

10.11- Demande de dérogation mineure 130, chemin du Lac-Millette : « IGA Extra » Plan numéro 2012-213 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*

10.12- Dérogation mineure 1 635, chemin Filiatrault : Plan numéro 2012-214 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*

10.13- Annulation de constats d'infraction 467 de l'Église

10.14- Annulation de constat d'infraction 87-89 des Merisiers

10.15- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 décembre 2012

11- Vie Communautaire

11.1- Politique de développements des collections de la bibliothèque municipale

11.2- Acquisition d'un module de jeux pour le parc 18 mois-5 ans

11.3- Consentement à la vérification des antécédents judiciaires

12- Ressources Humaines

12.1- Politique d'utilisation d'un téléphone cellulaire

- 13- Correspondance
- 13.1- Demande pour la tenue du Duathlon annuel dans les rues de Saint-Sauveur le 14 septembre 2013
- 13.2- Demande pour la tenue d'un demi-marathon de la Vallée de Saint-Sauveur les 13 et 14 avril organisé par la Chambre de Commerce
- 13.3- Autorisation pour tenir le 26 mai la Marche de la Mémoire
- 13.4- Adhésion à la FADOQ pour 2013 (275 \$)
- 13.5- Publicité jeux FADOQ des Laurentides (100 \$) du 21 mai au 6 juin 2013
- 13.6- Hommage aux travailleurs de la Vallée de Saint-Sauveur
- 14- Points nouveaux
- 14.1- Autorisation pour la signature d'une servitude de non-construction propriété chemin de l'Ancienne-Érablière
- 14.2- Courses annuelles de ski pour enfants organisées par la Légion Royale Canadienne
- 14.3- Autorisation au trésorier à signer les effets bancaires
- 14.4- Nomination inspecteurs municipaux pour permettre l'émission de constat d'infraction
- 14.5- Autorisation pour le paiement de la facture concernant les travaux de construction du réservoir d'eau potable du Mont-Habitant
- 14.6- **Certificat du directeur général** présentant une seconde liste de chèques à émettre
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)
- 16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 02-01-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2012 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2012 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 03-01-2013
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2013
DU 17 DÉCEMBRE 2012

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2013 du 17 décembre 2012 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2013 du 17 décembre 2012 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 04-01-2013
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-L-11-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012 ;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 décembre 2012;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et résolu;

QUE : Le second projet règlement numéro 222-L-11-2012 amendement le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 05-01-2013
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-M-11-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012 ;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 décembre 2012;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et résolu;

QUE : Le second projet règlement numéro 222-M-11-2012 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 06-01-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-J-10-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012 ;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2012;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-J-10-2012 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 07-01-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-K-10-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012 ;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2012;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-K-10-2012 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 08-01-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-02A-2012
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARMES

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement portant le numéro SQ-02A-2012, décrétant un amendement au règlement concernant les systèmes d'alarmes est adopté.

RÉSOLUTION 09-01-2013
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-05A-2012
AMENDANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES VOIES PUBLIQUES, LES TROTTOIRS,
LES PARCS ET PLACES PUBLIQUES

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le règlement amendant le règlement concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques numéro SQ-05A-2012 est adopté.

AVIS DE MOTION 10-01-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-N-01-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller Gilles Léonard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement

amendant le règlement de zonage, numéro 222-N-01-2013, pour agrandir la zone CVG 241 à même la zone HS-242. Monsieur le conseiller Gilles Léonard demande également une dispense de lecture.

RÉSOLUTION 11-01-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-N-01-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 222-N-01-2013 pour agrandir la zone CVG 241 à même de la zone HS-242 est adopté.

AVIS DE MOTION 12-01-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03C-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Monsieur le conseiller Claude Rodrigue donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement amendant le règlement de stationnement et circulation, numéro SQ-03C-2013, pour interdire le stationnement côté sud de la rue Donat angle de la Gare et l'ajout d'arrêt angle Robert et Saint-Gérard. Monsieur le conseiller Claude Rodrigue demande également une dispense de lecture.

RÉSOLUTION 13-01-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03C-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro SQ-03C-2013 pour interdire le stationnement côté sud de la rue Donat angle de la Gare et l'ajout d'arrêt angle Robert et Saint-Gérard est adopté.

AVIS DE MOTION 14-01-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-O-01-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller Gilles Léonard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement amendant le règlement de zonage, numéro 222-O-01-2013, pour retirer la notion de vingt mètres de bande riveraine en périmètre urbain. Monsieur le conseiller Gilles Léonard demande également une dispense de lecture.

RÉSOLUTION 15-01-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-O-01-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 222-O-01-2013 pour retirer la notion de vingt mètres de bande riveraine en périmètre urbain est adopté.

RÉSOLUTION 16-01-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :
JEU POUR LE SKATE PARK

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 8 janvier 2013 à 11 h pour l'acquisition d'un jeu pour le skatepark;

ATTENDU : Que Mesdames Ginette Gilbert et Valérie Gagné agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Tessier Récréo-Parc	61 322,23 \$

ATTENDU : Que la soumission présentée est conforme;

ATTENDU : La recommandation de la commission de la vie communautaire en date du 9 janvier 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice de la Vie Communautaire en date du 10 janvier 2013 ;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du fonds de parc de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Tessier Récréo-Parc pour l'acquisition d'un jeu pour le skatepark au montant de 61 322,23 \$ taxes incluses est acceptée.

RÉSOLUTION 17-01-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
TRACTEUR À CHÂSSIS ARTICULÉ

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 16 janvier 2013 à 11 h pour la fourniture d'un tracteur à châssis articulé;

ATTENDU : Que Madame Ursula Kalaschnick et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Groupe GEMEC	117 749,58 \$
JKL Équipements	132 866,07 \$
VTC Mfg inc	141 764,18 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 21 janvier 2013 à l'effet que la soumission de Groupe GEMEC est non conforme;

ATTENDU : Que les autres soumissions présentées sont conforme;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du fond de roulement de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par JKL Équipements pour la fourniture d'un tracteur à châssis articulé au montant de 132 866,07 \$ taxes incluses est acceptée.

RÉSOLUTION 18-01-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTISE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 17 janvier 2013 à 11 h pour des services professionnels d'expertise pour l'analyse des murs du réservoir d'eau potable en béton au Mont-Habitant;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
L.V.M.	14 895,01 \$
Solmatech inc	19 613,59 \$
SMI	44 610,30 \$

ATTENDU : Que les soumissions présentées sont conforme;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date 17 janvier 2013 ;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient de la subvention de la taxe d'accise sur l'essence;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par L.V.M. pour des services professionnels d'expertise pour l'analyse des murs du réservoir d'eau potable en béton au Mont-Habitant au montant de 14 895,01 \$ taxes incluses est acceptée.

RÉSOLUTION 19 -01-2013
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES
À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil en date du 17 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 31563 à 31777) pour la période du 13 décembre 2012 au 16 janvier 2013 au montant de 1 202 079,32 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 20 -01-2013
DEMANDES À HYDRO-QUÉBEC
POUR L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES

ATTENDU : Les recommandations TP-9-01-13, TP-29-01-13 et TP-34-01-13 de la Commission des travaux publics et génie lors de la rencontre du 10 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: Demande soit faite à Hydro-Québec de procéder avec l'installation de lampadaires de rues aux endroits suivants :

- Face au 38 Filion;
- Face au 547 Chemin Lac des Becs-Scie Est;
- Angle Carmen et Lac Millette.

RÉSOLUTION 21 -01-2013
DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POUR UNE DIMINUTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 364
(CHEMIN JEAN-ADAM)

ATTENDU Le nombre croissant de véhicules de toutes sortes qui circulent sur la route 364 Chemin Jean-Adam;

ATTENDU Les nombreuses entrées de routes, commerces et résidences donnant sur cette route;

ATTENDU La limite de vitesse de 90 kilomètres heures exigée entre la Côte Saint-Gabriel et la Montée Papineau sud;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: Demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de modifier la limite de vitesse permise sur la route 364 (Chemin

Jean-Adam) entre la Côte Saint-Gabriel et la Montée Papineau sud en la réduisant de 90 kilomètres heures à 70 kilomètres heures.

RÉSOLUTION 22 -01-2013
DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POUR LA RÉFECTION DU PONT/BARRAGE
DU CHEMIN DES SKIEURS AU MONT-HABITANT

ATTENDU La nécessité de procéder, dans les meilleurs délais, à la réfection du pont/barrage du chemin des Skieurs dans le secteur du Mont-Habitant;

ATTENDU L'implication financière majeure imposée à la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre de ces travaux;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de participer financièrement à ladite réfection du pont/barrage du chemin des Skieurs dans le secteur du Mont-Habitant.

RÉSOLUTION 23 -01-2013
ACQUISITION D'UNE MEMBRANE

ATTENDU L'acquisition par la Ville d'un terrain voisin de l'écocentre pour y entreposer ses équipements;

ATTENDU Qu'il est nécessaire de recouvrir ce terrain avec une membrane pour le rendre étanche;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE: Le directeur du service des travaux publics et génie soit autorisé à faire l'acquisition d'une membrane de la firme Innovex au coût de 3 806,78 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 24-01-2013
26, AVENUE LAFLEUR SUD :
DÉMOLITION ET NOUVELLE CONSTRUCTION,
PLAN NUMÉRO 2013-001

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 04-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse le projet de démolition et nouvelle construction pour le 26, avenue Lafleur Sud, plan numéro 2013-001.

Le conseil est d'avis que les façades doivent être retravaillées. Une nouvelle proposition doit donc être déposée en tenant compte des commentaires suivants :

- Retravailler la façade avant au niveau de la porte, du portique ainsi que des fenêtres de coin qui devraient être distancées l'une de l'autre.
- Revoir la pente de toit pour le décroché. Il est proposé de décaler cette portion et corriger en même temps la notion de décroché de la façade gauche.
- Retravailler le revêtement de la façade de gauche afin de le rendre plus intéressant, la fenestration étant au minimum. Il serait intéressant d'avoir, en son centre, une planche de couleur différente ainsi qu'un revêtement vertical dans la portion du haut.

RÉSOLUTION 25-01-2013
1 000, CHEMIN AVILA : « CARRÉ AVILA »
STATIONNEMENT, PLAN NUMÉRO 2013-002

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 05-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de stationnement pour le 1 000, chemin Avila, plan numéro 2013-002.

RÉSOLUTION 26-01-2013
54, CHEMIN DE L'ÉTOILE :
CONSTRUCTION EN PENTE, PLAN NUMÉRO 2013-003

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 06-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de construction en pente pour le 54, chemin de l'Étoile, plan numéro 2013-003.

RÉSOLUTION 27-01-2013
68, AVENUE DE LA GARE : « LA CAPITALE »
ENSEIGNE À PLAT, PLAN NUMÉRO 2013-004

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 07-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse le projet d'enseigne à plat pour le 68, avenue de la Gare, plan numéro 2013-004.

Le conseil veut voir la disposition globale des enseignes avant d'approuver l'enseigne de la présente demande.

Le propriétaire de l'immeuble doit donc déposer l'emplacement de l'affichage prévu sur le bâtiment pour tous les futurs commerces. Il est fortement recommandé de prévoir l'installation d'une structure communautaire sur le site.

RÉSOLUTION 28-01-2013
130, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « IGA EXTRA »
STRUCTURE COMMUNAUTAIRE, PLAN NUMÉRO 2013-005

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 08-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de structure communautaire pour le 130, chemin du Lac-Millette, plan numéro 2013-005, à la condition d'augmenter la dimension du mot « Carrefour » et de retirer le mot « extra ».

RÉSOLUTION 29-01-2013
36, AVENUE FILION : « LUCIE BÉLIVEAU, NOTAIRE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLAN NUMÉRO 2013-007

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 10-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet d'enseigne communautaire pour le 36, avenue Filion, plan numéro 2013-007, à la condition de diminuer la grosseur du mot « notaire » de sorte qu'il soit de plus petite dimension que le nom.

RÉSOLUTION 30-01-2013
LOTISSEMENT CHEMIN DU LAC-MILLETTE :
LOT 1288, PLAN NUMÉRO 2013-008

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 11-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de lotissement du lot 1288 situé sur le chemin du Lac-Millette, plan numéro 2013-008, à la condition que les frais pour parcs et terrains de jeux s'élevant 17 004 \$ et les frais du permis de lotissement de 50 \$ soient acquittés.

RÉSOLUTION 31-01-2013
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
777, RUE PRINCIPALE :
« AUBERGE SOUS L'ÉDREDON »
PLAN NUMÉRO 2013-009

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 12-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe la demande de dérogation mineure, visant à régulariser le spa installé en cour avant, contrairement à ce qui est autorisé par le règlement de zonage 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 777, rue Principale, tel qu'illustré au plan numéro 2013-009 et tel que montré sur le plan et certificat de localisation préparé par monsieur Louis-Paul Beaudry A.G. le 28 juin 1999, minutes 6630

RÉSOLUTION 32-01-2013
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :
29, AVENUE ALARY : PLAN NUMÉRO 2012-211

ATTENDU : La résolution 690-12-2012;

ATTENDU : L'avis public publié le 26 décembre 2012;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure est accordé visant à régulariser les deux accès sur un terrain ayant une largeur inférieure à 21 m, comme autorisé par le règlement de zonage 222-2008.

Les accès devront être modifiés de façon à respecter la distance minimale de 0,60 m par rapport aux limites des lignes de lot latérales.

Le tout pour la propriété localisée au 29, avenue Alary, tel qu'illustré au plan numéro 2012-211 et tel que montré sur le plan et certificat de piquetage préparé par monsieur Richard Barry A.G.

RÉSOLUTION 33-01-2013
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :
26, AVENUE LAFLEUR SUD : PLAN NUMÉRO 2012-212

ATTENDU : La résolution 691-12-2012;

ATTENDU : L'avis public publié le 26 décembre 2012;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure est accordé visant à permettre l'allée d'accès de 4 m au lieu de 6 m, comme exigé par l'article 150 du règlement de zonage numéro 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 26, avenue Lafleur Sud, tel qu'illustré au plan numéro 2012-212 et tel que montré sur l'implantation préparée par Atelier idea, architecture + design.

RÉSOLUTION 34-01-2013
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
130, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « IGA EXTRA »
PLAN NUMÉRO 2012-213

ATTENDU : La résolution 692-12-2012;

ATTENDU : L'avis public publié le 26 décembre 2012;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure est accordé visant à permettre une superficie d'affichage de 12,03 m² au lieu de 10 m²

Le conseil refuse la demande de dérogation mineure visant à permettre une largeur de 2,88 m au lieu de 2,5 m pour l'enseigne communautaire, le tout comme exigé par le règlement de zonage numéro 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 130, chemin du Lac-Millette, tel qu'illustré au plan numéro 2012-213.

RÉSOLUTION 35-01-2013
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1 635, CHEMIN FILIATRAULT : PLAN NUMÉRO 2012-214

ATTENDU : La résolution 693-12-2012;

ATTENDU : L'avis public publié le 26 décembre 2012;

ATTENDU : Les objections présentées par un citoyen;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure visant à régulariser la marge avant de la construction d'un bâtiment accessoire détaché situé en cour avant, avec une marge de recul de 4,20 m au lieu de 9 m, comme exigé par le règlement de zonage numéro 222-2008 soit reportée pour étude lors d'une assemblée subséquente.

Le tout pour la propriété localisée au 1 635, chemin Filiatrault, tel qu'illustré au plan numéro 2012-214 et tel que montré au

certificat de localisation effectué par monsieur Robert Lessard
A.G. le 13 novembre 2012, minutes L-7692.

RÉSOLUTION 36-01-2013
ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION
467 DE L'ÉGLISE

ATTENDU Les constats d'infraction émis par le service d'urbanisme à l'encontre de l'immeuble du 467 de l'Église;

ATTENDU : La recommandation de la Commission d'urbanisme portant le numéro SU-04-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE La directrice du service de l'urbanisme est autorisée à annuler les constats d'infraction URB-2012-024, URB-2012-025 et URB-2012-027 pour le 467 de l'Église puisque la situation a été corrigée.

RÉSOLUTION 37-01-2013
ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION
87-89 DES MERISIERS

ATTENDU Le constat d'infraction émis par le service d'urbanisme à l'encontre de l'immeuble du 87-89 des Merisiers;

ATTENDU : La recommandation de la Commission d'urbanisme portant le numéro SU-05-01-13 émise lors de la réunion du 7 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE La directrice du service de l'urbanisme est autorisée à annuler le constat d'infraction URB-2012-031, pour le 87-89 des Merisiers puisque la situation a été corrigée.

COMMENTAIRE 38-01-2013
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de décembre 2012 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 20 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 1 150 000 \$ et 11 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 3 252 000 \$ soit un total pour l'année 2012 de 34 498 000 \$ comparativement à 31 238 000 \$ pour la même période en 2011.

RÉSOLUTION 39-01-2013
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENTS DES COLLECTIONS
DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU : L'obligation pour la bibliothèque de la Ville de Saint-Sauveur d'être autonome depuis le 31 décembre 2012;

ATTENDU : L'obligation d'adopter une nouvelle Politique de développement des collections afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière;

ATTENDU : L'obligation de maintenir la gratuité du service de la Bibliothèque;

ATTENDU : La recommandation VC-01-01-13 de la commission de la vie communautaire lors de la rencontre du 9 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur adopte la nouvelle Politique de développement des collections, tel que déposé par la directrice du service de la Vie Communautaire, maintient la gratuité du service de la bibliothèque pour ses citoyens et dépose au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

RÉSOLUTION 40-01-2013 **MODULE DE JEUX POUR LE PARC 18 MOIS-5 ANS**

ATTENDU : Que le conseil désire poursuivre l'agrandissement du parc des 18 mois à 5 ans;

ATTENDU : La recommandation de la commission de la vie communautaire lors de la rencontre du 9 janvier 2013;

ATTENDU : La recommandation de la directrice de la vie communautaire en date du 9 janvier 2013;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La directrice de la vie communautaire est autorisée à procéder à l'acquisition d'un module de jeux Tots' Choice pour le parc des 18 mois à 5 ans de la firme TechSport au coût de 17 693,50 \$ taxes incluses en conformité avec la proposition de cette firme en date 8 janvier 2013.

RÉSOLUTION 41-01-2013 **VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

ATTENDU : La nécessité lors d'embauche de personnel au service de la vie communautaire de faire la vérification des antécédents judiciaires;

ATTENDU : Que la personne autorisé à signer les formulaires de vérification, Madame Sylvie Anne Robitaille, est en congé sans solde pour une année;

ATTENDU : La recommandation de la commission de la vie communautaire lors de la rencontre du 9 janvier 2013;

ATTENDU : La recommandation de la directrice de la vie communautaire en date du 9 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Mesdames Ginette Gilbert, Sylvie Legault, Marilyne Lortie et Marie-Hélène Arseneault soient autorisées à vérifier l'identité des candidats au service de la vie communautaire et à remplir le formulaire de demande de vérification d'antécédents judiciaires.

RÉSOLUTION 42-01-2013
POLITIQUE D'UTILISATION D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur met à la disposition de certains employés des téléphones cellulaires nécessaire dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU : Le projet de politique d'utilisation d'un téléphone cellulaire présenté par le directeur des ressources humaines visant à préciser les conditions d'utilisation rattachées à l'utilisation de ces appareils;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur adopte la politique d'utilisation d'un téléphone cellulaire ADM-21 tel que présentée par le directeur des ressources humaines.

RÉSOLUTION 43-01-2013
DUATHLON SAINT-SAUVEUR 14 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU : La demande présentée par SporTriple en date du 17 décembre 2012 concernant la tenue du Duathlon Saint-Sauveur le 14 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Le conseil municipal autorise les organisateurs du Duathlon Saint-Sauveur le 14 septembre 2013 à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :
 - Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
 - Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire;
 - Publiciser l'événement dans les médias locaux;
 - Fournir une preuve d'assurance-responsabilité dégageant la municipalité de toute responsabilité à l'égard de cet événement.
- 2) Que SportTriple obtienne les différentes autorisations de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sauveur et de l'école Marie-Rose;
- 3) La municipalité met à la disposition du comité organisateur la signalisation municipale nécessaire pour la tenue de l'événement.

RÉSOLUTION 44-01-2013
DEMI-MARATHON 13 ET 14 AVRIL 2013

ATTENDU : La demande présentée par la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur en date du 10 janvier 2013 concernant la tenue d'un demi-marathon dans les rues de Saint-Sauveur les 13 et 14 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur les 13 et 14 avril 2013 à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire;
- Publiciser l'événement dans les médias locaux;
- Fournir une preuve d'assurance-responsabilité dégageant la municipalité de toute responsabilité à l'égard de cet événement.

RÉSOLUTION 45-01-2013
MARCHE DE LA MÉMOIRE LE 26 MAI 2013

ATTENDU : La demande présentée par la Société Alzheimer des Laurentides en date du 26 novembre 2012 concernant la tenue de la Marche de la Mémoire dans les rues de Saint-Sauveur le 26 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la Société Alzheimer des Laurentides le 26 mai 2013 à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire.

RÉSOLUTION 46-01-2013
AFFILIATION AU RÉSEAU FADOQ
DES LAURENTIDES

ATTENDU : Que FADOQ-Région des Laurentides est un organisme à but non lucratif incorporé au Québec, sous le matricule 1142153999, qui offre des services à des organismes et à des individus sur le territoire de la région administrative des Laurentides;

ATTENDU : Que le Réseau FADOQ des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible;

ATTENDU : Que l'organisme est financé par des cotisations de membres, des partenaires privés ainsi que des subventions ponctuelles;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 15 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur reconnaisse la mission d'organisme communautaire du Réseau FADOQ des Laurentides en adhérant en tant que membre associé et en payant la cotisation annuelle pour 2013 au montant de 275 \$ non taxable;

QUE : Le conseil municipal recommande à ses citoyens de 50 ans et plus d'adhérer au Réseau FADOQ afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement puisse leur offrir.

RÉSOLUTION 47-01-2013
JEUX FADOQ
DES LAURENTIDES

ATTENDU Que le Réseau FADOQ des Laurentides fait la promotion d'un vieillissement actif par l'intégration de saines habitudes de vie auprès des personnes de 50 ans et plus sur le territoire de la Région des Laurentides;

ATTENDU Que l'organisme réalisera, du 21 mai au 6 juin 2013, les 16^{ème} jeux FADOQ des Laurentides, un événement régional qui permet aux personnes de 50 ans et plus de participer à des épreuves sportives et récréatives qui seront présentées dans les huit MRC de la Région des Laurentides;

ATTENDU Que le Réseau FADOQ des Laurentides publie un Programme Officiel des jeux;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 15 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur reconnaisse l'organisation des Jeux FADOQ des Laurentides pour sa valeur positive sur la santé des citoyens de 50 ans et plus de sa communauté;

QUE : Le conseil municipal recommande aux instances régionales de prévoir un soutien financier afin de permettre la réalisation annuelle d'un événement de cette envergure;

QUE : Le conseil municipal s'engage à verser un montant de 100 \$ pour l'inscription de son emblème municipal dans le Programme officiel des jeux de 2013;

QUE : La Ville informe ses citoyens de 50 ans et plus de la tenue des Jeux FADOQ des Laurentides selon ses moyens de communications habituelles.

RÉSOLUTION 48-01-2013

**GALA HOMMAGE AUX TRAVAILLEURS
DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR 2013**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 15 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de huit (8) billets au coût de 57,49 \$ chacun (taxes incluses) pour assister au Gala hommage aux travailleurs de la vallée de Saint-Sauveur 2013 qui sera tenu le 19 mars prochain.

**RÉSOLUTION 49-01-2013
AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE**

ATTENDU La demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'établir une servitude sur un terrain pour compenser des travaux dans un milieu humide dans le secteur du chemin de l'Ancienne-Érablière;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit intervenir à ladite servitude;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tout document de servitude en relation avec les exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour des terrains situés dans le secteur du chemin de l'Ancienne-Érablière.

**RÉSOLUTION 50-01-2013
COURSES ANNUELLES DE SKI POUR ENFANTS
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE**

ATTENDU : La demande de subvention déposée par la Légion Royale Canadienne dans le cadre des courses annuelles de ski pour enfants qui se tiendront le 8 mars 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 15 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 300 \$ soit remise à la Légion Royale Canadienne à titre de subvention pour l'organisation des courses annuelles de ski pour enfants.

**RÉSOLUTION 51-01-2013
AUTORISATION AU TRÉSORIER
À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES**

ATTENDU : L'embauche de Monsieur Frédéric Thifault à titre de trésorier de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU : Qu'il est nécessaire de modifier les signataires auprès de la Caisse populaire de la Vallée de Saint-Sauveur, incluant AccèsD Affaires pour y ajouter le nom de Monsieur Frédéric Thifault;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Monsieur le maire Michel Lagacé et le greffier, Monsieur Normand Patrice, sont autorisés à signer tous les contrats à être requis pour la Ville de Saint-Sauveur;
- 2) Monsieur le maire Michel Lagacé, ou en l'absence du maire, Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger, et le trésorier Monsieur Frédéric Thifault, ou en l'absence du trésorier, le directeur général Monsieur Jean Beaulieu, ou le greffier Monsieur Normand Patrice sont autorisés à signer tous les effets bancaires de la Ville de Saint-Sauveur;
- 3) Monsieur Jean Beaulieu, directeur général, ou Monsieur Frédéric Thifault, trésorier, sont autorisés à effectuer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, toutes les transactions dans tous les comptes de la Ville dans le cadre de AccèsD Affaires.

RÉSOLUTION 52 -01-2013 **NOMINATION INSPECTEURS MUNICIPAUX**

ATTENDU Les changements du personnel de la Ville il est devenu nécessaire de modifier la liste des personnes pouvant émettre des constats d'infraction;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Mesdames Marie-Claude Besner, Sophie Julien, Caroline Dufour et Messieurs Tim Watchorn, Yves Paquette, Yannick Pelletier et Éric Descheneaux soient nommés à titre d'inspecteur municipal afin de pouvoir procéder à l'application de règlements municipaux et à délivrer des constats d'infraction.

RÉSOLUTION 53-01-2013 **PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU : Les travaux de construction d'un réservoir d'eau potable au Mont-Habitant;

ATTENDU : La recommandation de paiement des ingénieurs-conseils Roche Ltée en date du 16 janvier 2013;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient de la subvention de la taxe d'accise sur l'essence;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le paiement à la firme Équipe Landco du décompte numéro 4 pour un montant de 20 003,24 \$ incluant les taxes soit autorisé.

RÉSOLUTION 54-01-2013
APPROBATION – SECONDE LISTE
DE CHÈQUES À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil en date du 21 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 31778 à 31861) pour la période du 13 décembre 2012 au 16 janvier 2013 au montant de 263 264, 51 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 55-01-2013
FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR
AMENDEMENT RÉSOLUTION 706-12-2012

ATTENDU La résolution 706-12-2012 adoptée par la Ville de Saint-Sauveur en date du 17 décembre 2012 octroyant une subvention de 40 000 \$ au Festival des Arts de Saint-Sauveur pour l'année 2013;

ATTENDU Que dans ladite résolution il y est spécifié que la subvention sera remise en deux versements égaux les 1^{er} mars et 2 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Les dates de remise de subvention soient modifiées pour les remplacer par le 1^{er} février et le 1^{er} avril 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 56-01-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire